



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel

Administration Communale de
MOLENBEEK-SAINT-JEAN



Gemeentebestuur van
SINT-JANS-MOLENBEEK

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2014

Interpellation déposée par Monsieur Hassan Rahali, Conseiller communal, relative à la présence de Roms sur le territoire de la Commune.

M. Rahali :

Contrairement aux préjugés, les Roms sont une communauté comme n'importe quelle autre communauté de notre Commune. Ils ont certes leurs coutumes et habitudes, et sont les habitants de cette Commune également, et doivent être considérés comme tel.

Dès qu'il fait beau et quand le temps s'y prête, les Roms ont l'habitude de se rassembler dans la rue, souvent le long des axes comme le boulevard Léopold II coté métro Ribaucourt, la place Jean-Baptiste ou la place des Etangs Noirs.

La présence d'un regroupement en masse de ce genre donne effectivement un sentiment d'insécurité, mais ce n'est qu'une impression, la population Roms est de manière générale respectueuse.

Dernièrement, je me suis adressé à quelques un d'entre eux en leur proposant de plutôt se rassembler dans un café ou une salle! Ces derniers m'ont répondu que la capacité des cafés était insuffisante et que louer une salle était hors de leur budget, pourtant ce groupe est demandeur d'une solution dans ce sens.

Avez-vous remarqué ce phénomène et avez-vous songé à une solution pour ces personnes? La Commune peut-elle ou a-t-elle des possibilités dans ses infrastructures pour permettre à cette population qui est molenbeekoise de pouvoir se réunir?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.
Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Comme Monsieur Rahali de souligner, les Roms sont victimes de bon nombre de préjugés. Toutefois, j'ai été un peu interpellée par l'interpellation, parce que je pense comme tout citoyen, que cette catégorie de la population occupe et doit pouvoir jouir librement de l'espace public. Je pense que mettre à disposition une salle qui leur soit spécifiquement réservée pourrait avoir comme effet d'accroître la stigmatisation à leur encontre. Notre idéal sociétal est et doit rester l'inclusion. La proposition qui est suggérée serait une forme de ghettoïsation et de ségrégation. Mais je crois qu'il faut aller davantage faire des actions qui valorisent ce public. Alors, que ce public veuille se rencontrer en privé, je pense que c'est tout à fait son droit, qu'elle puisse avoir des infrastructures. Je pense qu'on peut ré-interpeller le Collège par rapport à la transparence de la location des salles communales, qui je pense, devrait au niveau des prix, être plus accessible que pour la location des salles

privées. Mais je pense en tout cas que c'est le rôle de l'autorité communale d'aller vers un véritable dialogue interculturel et de faire en sorte que les personnes puissent connaître, se rencontrer, par exemple faire connaître leurs traditions, faire connaître leurs coutumes, leur art culinaire, à travers des événements organisés. Ils pourraient par exemple utiliser la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale pour accueillir ce public, pour de la danse, pour des champs etc. Je pense que ce public gagnerait à être connu et à davantage intérêt à agir avec les autres habitants de la Commune.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de dire tout ce qui me passe par la tête. Comme ça, je ne serai pas privé de mon droit de réplique par la suite. Je voudrais d'abord vous dire, Monsieur le Président, que je suis favorable à ce qu'on donne un pouvoir supplémentaire, pas celui dont vous avez abusé tout à l'heure en ne me donnant pas la parole, mais simplement, je trouve qu'il faut vraiment éviter de donner l'impression de stigmatiser une communauté. Quand j'ai lu le titre, et quand j'ai lu cette interpellation et certains passages, j'étais un peu choqué. On connaît Hassan Rahali et on sait très bien qu'il n'a pas de préjugés, mais je pense que nos interpellations sont publiques, nos questions le sont également et donc il faudrait éviter de donner l'impression de stigmatiser quelconque groupe de personnes. Ça, c'est une première remarque je voulais faire.

On parle à nouveau du boulevard Léopold II et tout à l'heure j'ai eu l'agréable surprise d'entendre la Bourgmestre nous parler beaucoup de Police et de sécurité sans nous renvoyer au Conseil de Police, c'est bien, la majorité évolue. Mais moi, j'aurais aimé savoir parce qu'on parle à nouveau du boulevard Léopold II dans cette interpellation, tout à l'heure j'ai entendu dire que le boulevard Léopold II était un des lieux problématiques et qu'il y en a d'autres, j'aimerais bien connaître les autres lieux problématiques dans cette Commune ? Concernant ce public en particulier qui doit pouvoir bénéficier des mêmes possibilités que n'importe quel habitant de cette Commune, en matière d'infrastructures, d'occupation de l'espace public et autre, je sais qu'il y a quelque temps, il était question d'avoir dans le personnel des travailleurs sociaux, des éducateurs de rue et autres, une personne en tout cas qui aurait la possibilité de dialoguer directement avec ces gens et faire en sorte qu'on puisse les connaître mieux et inversement qu'ils puissent aussi apprendre toutes les possibilités qui s'offrent à Molenbeek-Saint-Jean. Au niveau de la prévention, au niveau de la responsabilité de la Commune, est-ce que cette idée-là est toujours dans l'air ? Je sais qu'il y a quelques années, chez les Gardiens de la Paix, on avait insisté sur une forme de mixité qu'on a obtenue aujourd'hui, mais je ne sais pas si on a aujourd'hui un éducateur qui peut parler la même langue.

De manière générale, sans parler des Roms, parce que je refuse de donner l'impression de cibler ou de stigmatiser, je pense que ce problème de sécurité concerne tout le monde, je demande ce qu'il en est des autres problèmes dans d'autres lieux ? On a parlé du boulevard Léopold II et on a dit qu'il y avait aussi des problèmes ailleurs, moi j'aimerais bien connaître quelles sont ses autres lieux ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai que votre interpellation était relativement surprenante, parce qu'il n'est pas d'usage de cibler un public particulier. Je sais que les Roms sont une nouvelle communauté à Bruxelles, que les personnes d'origine Rom sont de plus en plus nombreuses et occupent plus particulièrement certains quartiers et notamment le quartier qui a été évoqué. Il est donc évident que la Commune établit ou essaye d'établir des contacts avec des représentants de la communauté Rom. Il y a un Gardien de la Paix qui est d'origine Rom et qui a des contacts particuliers avec eux. Notre souhait, c'est de faire en sorte que ces personnes participent pleinement à la vie communale. Comme ce sont souvent des nouveaux arrivants, il y a tout un travail qui doit se réaliser.

Vous parlez des salles, mais il me semble difficile de décider de donner une salle communale en particulier pour une communauté. Vous connaissez aussi bien que nous les difficultés de la Commune pour mettre des salles communales à dispositions. Mais les salles communales doivent être accessibles à tous les rassemblements pour autant que ça se fasse dans certaines conditions. Ces conditions, elles sont connues et tout groupement peut occuper des salles communales, mais on ne met pas à disposition de manière permanente un local en particulier, tout simplement parce que la Commune n'a pas les moyens de pouvoir répondre à toutes les demandes de tous les publics qui existent sur son territoire. Mais les Roms comme tous les autres citoyens molenbeekoïses entrent dans les intentions des politiques qui sont menées par la Commune en termes d'accueil et en termes de prévention.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

En fait, pour revenir à ce que disait Madame Tamditi, je voudrais quand même la rassurer et lui dire que mon approche par rapport à cette communauté en voyant des hommes, des femmes, des enfants se réunir à l'extérieur, parfois dans des conditions difficiles, c'est plutôt par souci de leur bien-être que je m'inquiète pour eux.

Il y a plus d'un an, notre association leur a proposé de venir se réunir chez nous. Ils le font de temps en temps, mais avec parfois 60 à 100 individus, c'est un peu difficile. De plus, je peux dire que nous collaborons ensemble et je leur ai personnellement proposé de créer une association pour promouvoir leur culture et c'est à travers cette association-là qu'ils pourraient travailler et collaborer avec d'autres associations de la Commune. Je vous le dis au passage, ils sont en train de créer cette association et donc la Commune pourrait éventuellement leur octroyer un subside pour qu'ils puissent payer quelques heures par semaine la location d'une salle. Donc mon objectif, c'est justement de les sortir d'une forme d'isolement et de les considérer comme des gens semblables à nous tous. La Commune de Molenbeek est une commune riche, riche par sa diversité, il faut considérer toutes les communautés sur le même pied d'égalité.

Je vous remercie.